

2eme expertise amiable suite avp

Par **BENETEAU RICHARD**, le **20/03/2019** à **08:05**

Bonjour, je dois me rendre à la deuxième expertise suite à un accident de mai 2018. Mon épouse et moi avons été blessés alors que nous étions arrêtés à un feu et avons été projeté sur 22 mètres. Mon épouse est encore en arrêt de travail et devrait passer en longue maladie. Moi j'ai été arrêté 15 jours et ai repris mon travail avec des douleurs cervicales et une angoisse, des insomnies, des cauchemars et des pertes de mémoire. J'ai consulté un psychiatre sur avis du médecin expert et aujourd'hui j'ai un traitement avec des anxiolytiques (quetiapine, depakote). Pour couronner le tout je risque de me faire licencier pour inaptitude. Nous avons obtenu une provision de 1500 euros chacun en décembre. Que pouvons-nous obtenir comme indemnisation à votre avis ? Quels documents devons nous apporter lors de cette visite ? Je rajoute que mon épouse est toujours en soins (70 séances de kyne, irm, scanners, consultations spécialistes, traitement,...). Merci pour votre aide